

## DECISION N° 2023-033 PORTANT REVISION DES TARIFS APPLICABLES AUX LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES, DE DIVERS MATERIELS ET AU PRET DU PRESOIR

Le Maire de QUINCAMPOIX,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 octobre 2020 portant délégation à Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, de fixer, dans la limite de 1000 euros, des droits de voirie de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 mars 2023 modifiant les conditions de location de la salle des fêtes,

Vu la décision n°2023-007 portant sur la révision des tarifs des services communaux de la location de la salle des fêtes et de divers matériels du pressoir par des réservations postérieures au 1<sup>er</sup> avril 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 20 novembre 2023,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Les tarifs applicables aux locations de la salle des fêtes, réservés à compter du rendu exécutoire de la présente décision, sont fixés comme suit :

Location salle des fêtes	Tarifs
<b>Quincampoisiens</b>	
Week-end	590,00 €
Vin d'honneur	280,00 €
<b>Hors commune</b>	
Week-end	930,00 €
Vin d'honneur	346,00 €
<b>Tarif commun</b>	
Podium 4 m x 4 m	124,00 €
Exposition/Vente - 1 jour (En semaine)	124,00 €
Exposition/Vente - 1 jour (en week-end - exceptionnel car priorité aux cérémonies)	230,00 €

**ARTICLE 2 :** Les tarifs applicables aux locations de matériels, réservés à compter du rendu exécutoire de la présente décision, sont fixés comme suit :

Location de matériels	Tarifs
<b>Quincampoisiens</b>	
Forfait de location de 40 cimaises - 5 jours du jeudi au lundi	59,00 €
Forfait de location de 40 cimaises - 11 jours du jeudi au lundi, incluant deux week-ends consécutifs	94,40 €
Forfait de location de 10 grilles - 5 jours du jeudi au lundi	35,40 €
Forfait de location de 10 grilles - 11 jours du jeudi au lundi, incluant deux week-ends consécutifs	47,19 €
<b>Hors commune</b>	
Forfait de location de 40 cimaises - 5 jours du jeudi au lundi	118,00 €
Forfait de location de 40 cimaises - 11 jours du jeudi au lundi, incluant deux week-ends consécutifs	141,59 €
Forfait de location de 10 grilles - 5 jours du jeudi au lundi	47,19 €
Forfait de location de 10 grilles - 11 jours du jeudi au lundi, incluant deux week-ends consécutifs	59,00 €

**ARTICLE 3 :** Le tarif du forfait ménage applicable lors du prêt du Pressoir est fixé à 70,84 €.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général de Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à QUINCAMPOIX, le 24 NOV. 2023

Le Maire,  
E. HERBET



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Déposé en Préfecture le 24 NOV. 2023

Affiché ou publié le 24 NOV. 2023

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de son rendu exécutoire.